



Conseil exécutif

Centième session
Rovinj (Croatie), 27-29 mai 2015
Point 3 f) de l'ordre du jour provisoire

CE/100/3(f)
Madrid, 13 avril 2015
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général

Partie I: Situation actuelle et activités

f) Rapport du Groupe de travail sur l'aide publique au développement

I. Rappel des faits et justification

1. Lors de la quatre-vingt-quinzième session du Conseil exécutif [Belgrade (Serbie), 27-29 mai 2013], le Groupe de travail sur l'aide publique au développement a été créé, sur proposition de l'Afrique du Sud. Son but : aider le secrétariat dans ses démarches pour que l'OMT ait pleinement droit à l'aide publique au développement (APD) à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et mobiliser de nouvelles ressources pour l'Organisation.

2. Les Membres suivants ont fait part de leur souhait de participer au groupe de travail sur l'APD : Afrique du Sud (choisie à la présidence), Allemagne, Égypte, Flandre, France, Jamaïque, Kenya, Mauritanie, Mexique et République de Corée. Suite à une proposition des membres du groupe de travail sur l'APD et avec l'approbation du Conseil exécutif, l'Espagne est membre à part entière du groupe de travail depuis la quatre-vingt-dix-huitième session du Conseil exécutif tenue à Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne) du 4 au 6 juin 2014 [CE/DEC/8(XCVIII)].

3. C'est en 2011 que l'OMT a présenté pour la première fois au Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD/OCDE) une demande afin d'être reconnue comme organisation internationale ayant droit à l'APD, obtenant de pouvoir prétendre à l'APD bilatérale. Pour qu'une éventuelle nouvelle demande de l'OMT puisse être acceptée, deux dérogations sont nécessaires, pour : a) présenter la demande avant l'expiration du délai de cinq ans ; et b) satisfaire à l'exigence du seuil de 20 millions d'USD de budget de base pour les activités de développement.

4. Suite à la décision de ne pas déposer de nouvelle demande pour figurer parmi les organisations internationales pouvant prétendre à l'APD en 2014, l'OMT a étudié plus avant, avec le Comité d'aide au développement de l'OCDE, les variantes qui cadreraient le mieux avec le budget de l'Organisation et sa structure par programmes, notamment à la lumière des modèles déjà adoptés par des institutions des Nations Unies.



II. Priorités du groupe de travail

5. Les priorités du groupe de travail sur l'APD restent les suivantes :
- a) Obtenir auprès du CAD/OCDE que l'OMT ait pleinement droit à l'APD ; et
 - b) Aider l'Organisation à mettre en place un cadre plus favorable à la mobilisation de ressources auprès de la communauté internationale, notamment à titre multilatéral et bilatéral.

III. Activités ordinaires du Groupe de travail sur l'aide publique au développement (APD)

A. Réunions du Groupe de travail sur l'APD

6. Depuis sa création, le Groupe de travail a tenu plusieurs réunions présidées par l'Afrique du Sud et a démarré une série d'activités conformément à ses objectifs dont une description est fournie ci-dessous :

- a) Le Groupe de travail a tenu sa **première réunion à Londres** (Royaume-Uni), à l'ambassade d'Afrique du Sud, **le 15 juillet 2013**. Cette première réunion a été principalement consacrée à la définition des objectifs globaux et des activités.
- b) La **deuxième réunion** du Groupe de travail s'est tenue à **Madrid (Espagne) le 21 janvier 2014**. Cette deuxième réunion a essentiellement consisté à revoir et à préciser plus avant les activités élaborées par l'Organisation avec l'appui du Groupe de travail.
- c) La **troisième réunion** du groupe de travail sur l'APD a eu lieu à **Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne) le 5 juin 2014**.
 - i) L'essentiel des discussions de cette troisième réunion a porté sur les faits nouveaux concernant le plan d'action du groupe de travail sur l'APD, les initiatives menées conformément aux priorités fixées par le groupe et l'examen des résultats obtenus depuis la réunion précédente, ce qui a permis au groupe de prendre des décisions en toute connaissance de cause sur la marche à suivre.
 - ii) Les membres du Groupe de travail ont approuvé la proposition du Secrétariat de chercher un moyen économique de créer un fonds ou un compte spécial, comme l'ont fait d'autres institutions des Nations unies, et d'apporter la preuve que les crédits sont consacrés à des activités d'APD ou à des pays bénéficiaires de manière à débloquer l'APD bilatérale.
- d) La **quatrième réunion** du groupe de travail sur l'APD a eu lieu à **Samarkand (Ouzbékistan) le 1^{er} octobre 2014**, réunion au cours de laquelle le Secrétariat a expliqué qu'il était en train d'étudier la solution consistant à créer un fonds pour les contributions bilatérales et à s'appuyer sur ce fonds pour augmenter les ressources financières extrabudgétaires.
 - i) Les membres du Groupe de travail ont encouragé le Secrétariat à poursuivre son action politique et à continuer de soutenir le tourisme en tant que moteur du développement, en l'exhortant à présenter à la prochaine réunion du Groupe de travail une proposition de mécanisme de financement de l'APD spécifique ou restreint.

e) La **cinquième réunion** du groupe de travail sur l'APD a eu lieu à **Madrid (Espagne) le 30 janvier 2015** ; elle avait pour objet de faire le point sur la réalisation des priorités du Groupe de travail et d'examiner la proposition de mécanisme de financement de l'APD.

i) Le Groupe de travail est parvenu à la conclusion que sa première priorité (voir le paragraphe 5, alinéa a) du présent rapport) était un sujet clos puisque – malgré ses actions et interventions auprès de l'OCDE et de membres éminents du CAD, et à cause de contraintes liées aux règles de l'OCDE – l'OMT ne deviendra pas une organisation internationale admissible à l'APD (et ne sera pas inscrite sur la liste du CAD) pendant le cycle quadriennal en cours.

ii) En conséquence, la concrétisation de la seconde priorité (voir le paragraphe 5, alinéa b) du présent rapport) – déblocage de l'APD bilatérale – devra faire partie intégrante des futures activités du Secrétariat.

iii) La mise sur pied de la facilité financière pour le tourisme au service du développement (Tourism for Development Facility, ou TDF) – proposée pour les contributions bilatérales et son utilisation comme moyen d'augmenter les ressources financières extrabudgétaires aideront le Secrétariat à répondre aux besoins des Membres de l'Organisation et à remplir son mandat.

iv) En outre, cette facilité sera régie par le règlement de l'OMT, et les circuits et processus en vigueur pour les activités financées par des ressources extrabudgétaires s'appliqueront.

v) Les membres du Groupe de travail sur l'APD ont approuvé la création de la facilité à l'intérieur du cadre susmentionné ; ils ont également souscrit à l'idée émise par le président du Groupe de travail de proposer à la 200^e session du Conseil exécutif de l'OMT de mettre un terme aux activités du Groupe de travail.

vi) Les membres du Groupe de travail ont redit leur confiance au Secrétariat pour qu'il poursuive son action politique et qu'il continue de soutenir le tourisme en tant que moteur du développement.

B. Date et lieu de la prochaine réunion

7. Il a été décidé de tenir la sixième réunion du Groupe de travail sur l'APD dans le cadre de la 100^e session du Conseil exécutif de l'OMT à Rovinj, en Croatie (28-29 mai 2015), le 27 mai 2015.

IV. Suites à donner par le Conseil exécutif

8. Le Conseil exécutif est invité à :

a) Prendre note des activités du Groupe travail sur l'aide publique au développement (APD) pour que l'OMT remplisse les conditions requises pour bénéficier pleinement de l'APD et mobiliser de nouvelles ressources pour l'Organisation, comme énoncé dans la décision CE/DEC/4(XCV) ;

b) Prendre acte du statut de l'OMT d'organisation pouvant recevoir de l'APD bilatérale ;

- c) Approuver la proposition consistant à mettre sur pied une facilité pour le tourisme au service du développement afin d'appuyer les efforts engagés par le Secrétariat pour mobiliser des ressources d'APD ; et

- d) Soutenir les activités menées par l'OMT pour renforcer les actions de défense du tourisme en tant secteur ayant une forte influence sur le développement, et l'OMT en tant qu'institution des Nations Unies à vocation « développement » par le biais du vaste message politique qui est le sien.